

 Laboratoire de la Fondation du Diaconat	ACTUALITES SUR Mise à jour de la liste des actes de biologie médicale pris en charge par l'assurance maladie	Lettre d'information N°28 Septembre 2019
---	--	---

Cette actualité fait un focus sur la dernière mise à jour de la liste des actes de biologie médicale pris en charge par l'assurance maladie.

UREE : DOSAGE SANGUIN

A partir du 19/09/19, Le remboursement de cet examen est limité, sur prescription explicite, aux 3 contextes cliniques suivants :

- Sujet dialysé
- Insuffisance rénale aiguë (IRA)
- Evaluation nutritionnelle dans une insuffisance rénale chronique (IRC)

En dehors de ces contextes cliniques, le dosage de l'urée ne sera plus remboursé et sera facturé 1,62€ au patient.

(MICRO)ALBUMINE : DOSAGE URINAIRE (microalbuminurie +/- ratio microalbuminurie/créatinurie)

A partir du 19/09/19, le remboursement de la microalbuminurie est limité, sur prescription explicite, au suivi thérapeutique :

- Du diabète
- De l'hypertension artérielle
- De la maladie rénale chronique
- Lors de la prise de médicaments néphrotoxiques

Dans ces 4 contextes cliniques, le dosage de la créatininurie complètera le bilan et le ratio microalbuminurie/créatininurie apparaîtra sur le compte-rendu.

En dehors de ces contextes cliniques, le dosage de la microalbuminurie ne sera plus remboursé et sera facturé 3,78€ au patient.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien confraternellement,

Les biologistes du Laboratoire,

						
Paul PIERROT Biologiste responsable	Eric VADROT Biologiste médical	Carole BUECHER Biologiste médical	Philippe GRENEY Biologiste médical	Sarah HANSER Biologiste médical	Charles LAMOUREUX Biologiste médical	Sophie SUN Biologiste médical